Lettre électro du SE-Unsa 67

(n°30, 06/05/21)

03 88 84 19 19 www.se-unsa67.net

Une nouvelle FAQ le 1er mai, il fallait oser…et ils ont osé ! Décidément, ils osent tout…

FAQ n°33 du 1er mai 2021 (**retour de l'EPS en intérieur et de la piscine**) : **ICI**

Fiches thématiques (en date du 1er mai 2021) avec sommaire interactif : **LA**

Document synthétique «Que faire si… » du SE-Unsa 67 (au 24/04/21) **: ICI**

Fiches « Que faire en cas de suspicion ou de cas avéré de Covid-19 ? » **(au 24/04/2021) : LA**

Plus d'infos encore ? OK, retrouvez-les toutes dans la **Rubrique Covid 19**

Vœux saisis, place aux accusés de réception !

L'épreuve des vœux étant passée, voici ce qui vous attend maintenant :

- **2° appel à candidature** pour les PAP **(pour le 10 mai) : ICI**
- **4 mai** : consultation des **accusés de réception** de saisie des vœux (en savoir plus **ICI**)
- **du 10 au 24 mai** : **vérification des barèmes** par les enseignants (avec l'aide du SE-Unsa).

Le + adhérent* : un calculateur de barème performant !** *Il est* ***ICI !

- **8 juin : résultats** de la phase informatisée.
- **2° appel à candidature** pour les PAP **(pour le 10 mai) : ICI**

Toutes les informations essentielles dans notre **Rubrique Mouvement**

Rythmes scolaires : CE en urgence pour la semaine de 4 jours !

C'est à la veille du 1er mai que les écoles ont été informées que **pour rester sur une organisation sur 4 jours, la demande du Conseil d'Ecole** (CE) **devait parvenir** via une fiche navette **à la mairie pour le 31 mai au plus tard.**

NE SONT CONCERNÉES QUE LES ÉCOLES AYANT RETROUVÉ LA SEMAINE DE 4 JOURS À LA RENTRÉE 2017 OU A CELLE DE 2018 !

En savoir plus

Refus de disponibilité ou de temps partiel ? Saisissez la CAPD !

Malgré leur nouvelle définition issue de la loi de transformation de la Fonction publique, **les prérogatives de la CAPD** (où siègent majoritairement vos représentants du SE-Unsa 67) **comportent toujours l'examen des décisions individuelles de refus concernant une demande d'autorisation de travail à temps partiel ou une demande de mise en disponibilité**.

En savoir plus

Temps partiel thérapeutique : nouveautés en perspective

Le temps partiel thérapeutique (TPT) **est un aménagement temporaire de la durée du travail accordé** soit parce que la reprise des fonctions à temps partiel est reconnue favorable à l'amélioration de l'état de santé, soit parce que l'on doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle.

Ce temps partiel thérapeutique est en train d'évoluer. Le SE-Unsa vous en propose un petit tour d'horizon.

Lire la suite

L'UNSA Éducation demande au Président de la République l'accès à la vaccination pour tous les personnels

L'UNSA Éducation s'adresse au président de la République et lui demande d'élargir sans délai la vaccination à tous les personnels des écoles, collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur et de toutes les structures éducatives sans distinction d'âge.

Lire la suite

États Généraux de la laïcité : pourquoi maintenant et pour quoi faire ?

Alors que débutent des « États généraux » de la laïcité, le SE-Unsa exprime, à travers la signature d'un texte commun, sa perplexité quant à la volonté réelle de ses initiateurs, de réunir les différents acteurs laïques. Par conséquent, les conditions de notre participation à ces débats ne sont actuellement pas réunies..

Lire la suite

Protection Sociale Complémentaire : vers un forfait mensuel de 15 € pour les agents de l'État

La participation forfaitaire mensuelle de l'État employeur pourrait être de 15 euros à partir du 1er janvier 2022, soit 180 € brut par an. Ce forfait serait versé aux agents de l'État en activité.

L'ordonnance sur la protection sociale complémentaire prévoit, pour les agents de l'État, une participation forfaitaire versée à chaque agent en 2022 et 2023…

En savoir plus

PROMOTIONS (boost) 2020/2021 : c'est aujourd'hui !

Après avoir connu plusieurs reports, la CAPD se tient ce jour.

Nos adhérents et les collègues qui nous ont retourné la fiche de suivi **seront informés dès l'issue de cette instance.**

Pour ceux qui en bénéficieront, aucune inquiétude, une régularisation sera faite pour que vous touchiez le salaire depuis votre date réelle de promotion.

Toutes les infos et les réponses à nos nombreux points divers **ICI**

Pédagotek

Des **ouvrages** et **outils pédagogiques** de la maternelle au lycée au gré de nos coups de cœur et des nouveautés.
Un peu de tout (conférences, émissions, ouvrages, activités, …) en relation avec notre métier et pouvant ou **nous inspirer dans nos pratiques** ou **nourrir notre réflexion**.

C'est **ICI !**.

Pas encore adhérent·e ? Optez pour l'adhésion découverte !

Du 5 mars au 10 mai 2021, profitez de l'adhésion découverte au tarif de :
80,00 € pour les titulaires (soit 27,20 € après crédit d'impôt)
60,00 € pour les stagiaires (soit 20,40 € après crédit d'impôt)

Pour adhérer c'est **ICI !**

Notre équipe, nos compétences, nos permanences : LÀ

Suivez-nous ! se-unsa67.net